RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 21 octobre 1986

approuvant l'inscription à l'inventaire
des bâtiments nos 140/140bis/141
parcelle no 10043[1]
sis sur la commune de Jussy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique des bâtiments no 140/140bis/141, sis sur la parcelle no 10043[1], feuille no 8, du cadastre de la commune de Jussy, inscrits au registre foncier au nom de Monsieur Jean-Louis MICHELI;

attendu que le Château-du-Crest, datant de 1620, rénové en 1880, avec adjonction d'un imposant donjon carré, constitue l'un des ouvrages fortifiés les plus marquants du canton;

vu que ce bâtiment présente de nombreux détails constructifs et stylistiques de valeur;

vu l'implantation de l'ouvrage sur une vaste esplanade surplombant toute la campagne alentour, se traduisant par une silhouette sud de tout premier plan;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 28 février 1986;

vu les observations favorables recueillies le 2 avril 1986;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 25 août 1986;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments no 140/140bis/141, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

51.00.00-24

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

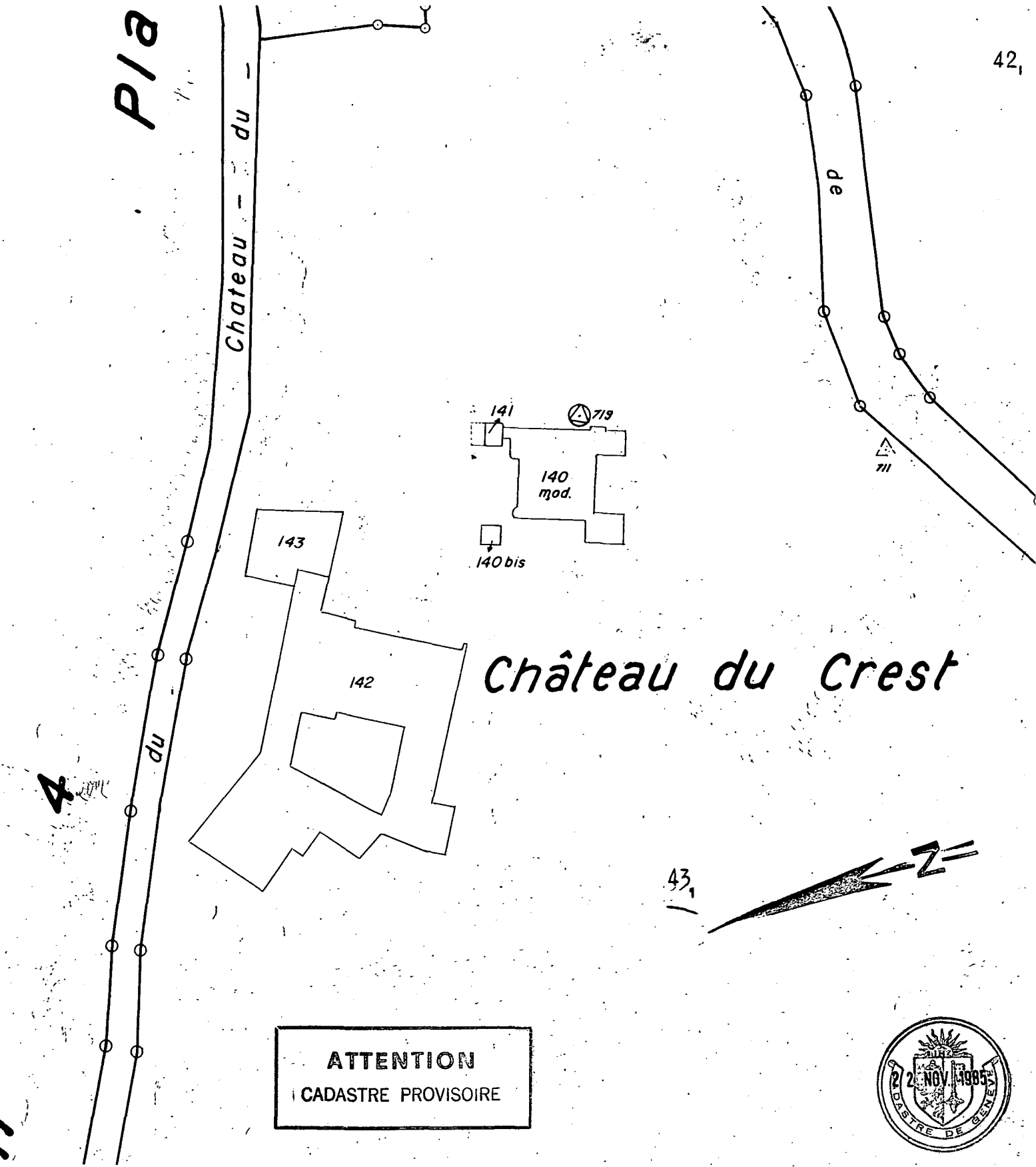
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 8

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de JUSSY

Echelle **1:1000**



ATTENTION
CADASTRE PROVISOIRE

22 NOV. 1985
CADASTRE DE GENEVE